



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 05 mars 2013 à 20 heures, à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2013
2. Informations générales aux conseillers
3. Comité de concertation Commune/CPAS : Approbation des procès-verbaux des 05 et 06 février 2013
4. Conseil communal : Désignation des délégués de la commune dans diverses associations et intercommunales
5. Finances : Tarif relatif aux terrains concédés et au renouvellement des concessions et cellules en columbarium – Modification
6. Finances : Asbl Centre culturel « La Bourlette » - Comptes exercice 2012 – Approbation
7. Finances – Asbl « Sports-Délassement » : Budget exercice 2013 – Approbation
8. Travaux publics : Extension de l'Ecole communale du Centre – Approbation de l'avenant n° 2 relatif à la norme PEB
9. Travaux publics : Travaux de restauration de la piscine communale – Phase 2 – Avenant n° 6 – Approbation
10. Contentieux : Affaire Administration communale c/PIRLOT V. – Action en garantie contre IDEA – Autorisation d'ester en justice
11. Conventions : Contrat de rivière Sambre & Affluents asbl – convention d'adhésion 2013 – Approbation
12. Conventions – Bureau d'étude (Hainaut Ingénierie Technique) - Centrale de marchés - Adhésion
13. Intercommunales wallonnes : Application du Décret du 05.12.1996